



Transparence financière d'une association humanitaire

Par **pollen**, le **06/08/2014** à **16:14**

Bonjour,

Je viens de quitter une association à but non lucratif qui a tout juste 1 an et dont l'activité principale se résume à l'organisation d'événements de récolte de fonds, à la tenue d'une boutique de vente de biens, le tout à des fins d'opérations humanitaires. J'ai quitté l'association car le trésorier et le président refusent de nous communiquer les éléments financiers des projets humanitaires : coût de l'opération, combien on a réussi à récolter, combien il reste à récolter, si on a trop récolté, comment est utilisé l'argent en excédent ? D'autre part, ils refusent de nous préciser comment sont réparties les dépenses ou de nous fournir des éléments de compte, même provisoires. Et enfin, les opérations humanitaires qui ont eu lieu me semblent peu coûteuses au regard des fonds que l'association ne cesse de récolter. Bref, depuis le début de l'association, il n'y a jamais eu aucune transparence financière. Je me demandais si le fait que les opérations de récolte de fonds sont relativement nombreuses et qu'il existe une boutique de vente permanente de biens, n'obligent pas l'association à tenir une comptabilité propre et à être transparent financièrement vis-à-vis des bénévoles qui aident à récolter des fonds et vis-à-vis des personnes qui soutiennent les opérations humanitaires par l'achat de produit ou par des dons.

Pourtant, il est précisé dans les statuts que l'AG ordinaire se réunit une fois par an pour notamment valider les comptes, or le Directeur a déclaré que la prochaine AG se réunira l'année prochaine, ce qui peut être très long si celle-ci a lieu en décembre 2015.

Pourriez-vous me préciser quelles sont les obligations du dirigeant et du trésorier en matière comptable et de transparence au regard de l'activité de l'association ? Est-ce une activité qu'on peut qualifier de commerciale ? Quels sont les droits des bénévoles dans le cas d'un refus de présentation des comptes de la part du trésorier ?

[fluo]Merci d'avance.[/fluo] (**formule de politesse indispensable pour clôturer une demande**)